

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie McLaughlin Inc.		Date d'inspection Le 22 septembre 2026	
Nom de l'établissement Centre éducatif des trois chênes 4		Numéro de permis 2023093	
Adresse Bureau 620 McLaughlin Promenade Moncton NB E1A 4R6		Numéro de téléphone (506) 383-8119	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 49	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	22 sept. 2026	22 sept. 2026
Commentaires: Au moment de la vérification suivant l'ajout du service alimentaire, la MAQ a constaté que le menu n'était pas affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement. L'administratrice a immédiatement imprimé une copie du menu et l'a affichée à un endroit visible. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Durant l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés : - Les dossiers de certains membres du personnel (nouveaux employés et mises à jour de dossiers) - Les dossiers d'incident - L'affichage - L'alimentation et les médicaments - Les éléments liés à la nutrition et à la santé - Le ratio enfants-personnel - La préparation de l'aire de repos Lors de la vérification des dossiers du personnel, la MAQ a constaté que certains certificats de premiers soins étaient expirés et que d'autres n'avaient pas encore été ajoutés aux dossiers. Cependant, ces membres du personnel ont complété leur formation de premiers soins le 19 septembre 2026, soit quelques jours avant l'inspection. Les certificats n'avaient donc pas encore été remis par le fournisseur de formation. L'administratrice a été en mesure de présenter un courriel du fournisseur contenant la liste des participants ayant complété la formation et qui sont en attente de recevoir leur certificat. Une discussion a eu lieu avec l'administratrice afin de s'assurer que les certificats soient ajoutés aux dossiers du personnel dès leur réception. Une autre discussion a eu lieu concernant l'importance d'aviser le Ministère de tout changement lié au conseil d'administration. L'administratrice a informé la MAQ que des changements ont eu lieu récemment et que l'exploitant est actuellement en processus de mise à jour auprès de SNB. Il a été précisé qu'une demande de changement de service devra être soumise au Ministère dès que les modifications auront été officialisées, accompagnée de tous les documents requis.

Commentaires généraux

Il a également été rappelé que la composition du conseil d'administration doit être affichée sur le babillard, dans un endroit bien visible de l'établissement. L'administratrice s'engage à mettre à jour cet affichage une fois les changements complétés.

Au moment de l'inspection, les enfants jouent à l'extérieur, mangent le dîner et se préparent pour la sieste.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants et les membres du personnel lors d'un exercice d'évacuation. L'exercice s'est déroulé de façon calme et sécuritaire. Les enfants ont bien suivi les consignes et les membres du personnel ont démontré une bonne connaissance de la procédure d'évacuation.

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 22 septembre 2026

Date

original signé par
Ichrak Kahlaoui

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"